

## LES ENJEUX DES ÉCHANGES AGRICOLES EURO-MÉDITERRANÉENS

ALEJANDRO V. LORCA CORRONS  
GONZALO ESCRIBANO FRANCES  
RAFAEL DE ARCE BORDA  
RAMON MAHIA CASADO

### **Introduction**

En novembre 1995, la Conférence de Barcelone a signé un accord pour la création d'une Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne prévue pour 2010. Dans ce cadre global, l'UE a passé plusieurs Accords d'Association avec les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM). Le libre échange s'étendrait seulement aux produits industriels, étant donné que le commerce agricole est régi par des concessions spécifiques qui ont été établies pour chaque pays en fonction des Accords d'Association bilatéraux conclus. Ces Accords d'Association stipulaient que des négociations seraient engagées afin de libéraliser les échanges agricoles avec les PPM, requérant un plus grand accès au marché européen pour leurs productions d'exportation dites méditerranéennes (fruits et légumes notamment). En ce qui concerne la Turquie, son cas est un peu différent, vu que ce pays est détenteur d'une Union Douanière avec l'UE où ses produits agricoles sont exclus, mais la Turquie est en train de négocier des conditions plus favorables pour ses exportations agricoles vers l'UE.

La question de la libéralisation des échanges agricoles en Méditerranée est un sujet délicat. Les intérêts des deux rives diffèrent, et parmi les Etats Membres de l'UE il existe aussi des positions divergentes. Les PPM demandent la libéralisation des échanges des produits pour lesquels ils possèdent des avantages comparatifs - tels que les fruits et les légumes, le poisson, les fleurs et l'huile d'olive, entre autres, mais ils refusent de libéraliser les marchés agricoles où ils ne sont pas compétitifs et qui parfois génèrent des déficits alimentaires structurels importants. Ceux-ci sont principalement des produits laitiers, viande et céréales.

Du côté européen, l'agriculture continentale européenne - céréales, viande, produits laitiers et sucre - est la plus intéressée à fournir les marchés des PPM avec ses produits, qui sont soutenus d'une façon plus généreuse que les produits méditerranéens grâce à la Politique Agricole Commune (PAC). Les marchés des PPM représentent à peu près 10% des exportations agricoles de l'UE, une proportion substantielle même si la structure des échanges agricoles UE-PPM est très asymétrique; pour les PPM les marchés européens représentent environ 50% de leurs exportations agricoles, et 40% de leurs importations agricoles, en fonction de l'année prise en considération. D'un autre côté, le secteur agricole méditerranéen européen tente de minimiser la concurrence des PPM sur son propre marché, et presse les gouvernements européens de ne pas les ouvrir, argumentant qu'il n'est pas juste qu'ils soient les seuls à supporter les coûts de la Politique Méditerranéenne Européenne .

Au niveau national des Etats Membres, les gouvernements se débattent entre les priorités de la politique extérieure et les exigences des secteurs affectés, qui ont une grande capacité de mobilisation, en les faisant des acteurs politiques importants. Par exemple, l'ouverture des marchés européens aux exportations agricoles des PPM représente un dilemme très clair pour les pays européens de la Méditerranée. D'un côté, et dû à des raisons géopolitiques, ce sont les plus solides promoteurs quant aux relations Euro-Méditerranéennes et ils sont très engagés à niveau politique avec le développement économique des PPM. D'un autre côté, et notamment en Espagne, ils perçoivent d'une façon généralisée que les coûts de cette ouverture seront significatifs et que les productions européennes de la Méditerranée en subiront les conséquences.

Il semble que la divergence des intérêts aurait besoin d'un Pacte Agricole Méditerranéen à contenu économique et politique entre tous les acteurs et les pays affectés. C'est-à-dire un accord à deux niveaux entre l'UE et les PPM, mais aussi en ce qui concerne les Etats Membres entre l'UE Méditerranéenne et non-Méditerranéenne. Voilà le constat auquel nous sommes parvenus après plusieurs années consacrées à l'étude de cette question (Escribano et Lorca, 1999; Lorca, Vicens, de Arce et G. Escribano, 2000; De Arce et

Escribano, 2001) et qui a été retenu par le réseau FEMISE lors de son rapport sur la libéralisation de l'agriculture de 2003 (FEMISE, 2003).

D'une perspective de politique extérieure, la libéralisation agricole pourrait être politiquement justifiée si elle arrivait à déclencher le développement économique et social de la rive sud de la Méditerranée grâce à l'augmentation des exportations agricoles et une plus grande efficacité dans les secteurs agricoles traditionnels qui sont en train de substituer des importations grâce à une protection tarifaire et non tarifaire élevée. En même temps, cela générerait un cercle vertueux qui bénéficierait l'emploi et le revenu dans le secteur agricole exportateur, et qui serait transmis à l'économie dans son ensemble.

Une question encore plus polémique est celle qui concerne la libéralisation des marchés agricoles dans les PPM. Ces derniers subissent une structure agricole duelle très polarisée, avec des lourdeurs structurelles caractéristiques d'une agriculture traditionnelle et qui se traduit par des niveaux de productivité très bas. Il est pratiquement clair que le secteur agricole moderne des PPM, orienté vers l'exportation sera capable de concourir sur un marché Euro-Méditerranéen, par contre, il existe de sérieux doutes quant à la capacité de survie du secteur traditionnel des PPM face aux exportations de l'agriculture continentale européenne.

Les résultats d'une recherche précédente montrent que l'impact de l'ouverture des marchés agricoles méditerranéens de l'UE serait significatif, notamment en termes d'exportations et d'emploi, même si pour certains PPM analysés les effets ne seraient pas autant substantiels en ce qui concerne le PIB (Lorca, Vicens, de Arce et G. Escribano, 2000). Les résultats montraient également que les nouvelles exportations des PPM signifieraient une partie importante des échanges intra-communautaires sur ces produits, entraînant ainsi une plus grande concurrence pour les agriculteurs méditerranéens européens.

Pour les PPM, la libéralisation agricole bilatérale vis-à-vis de l'UE pourrait mettre leur secteur agricole traditionnel sous pression, et

les coûts d'ajustement pourraient être très élevés en termes d'emploi et entraîneraient une augmentation importante de leurs déficits alimentaires. Même si la libéralisation agricole est accompagnée du démantèlement des mesures les plus critiquées de la PAC dans les organisations internationales, la variation des prix agricoles dans les PPM pourrait ne pas être si dramatique, après tout. Sur ce scénario, la réforme de la PAC selon les propositions de l'UE et des Etats-Unis dans le cadre multilatéral de l'OMC pourrait se traduire par des prix plus élevés des exportations européennes, compensant ainsi partiellement la réduction des prix domestiques aux PPM occasionnée par la libéralisation commerciale.

Certes, l'impact de la libéralisation agricole est trop complexe pour n'être abordée qu'avec la réalisation des simulations. L'UE défend l'activité agricole comme étant multi-fonctionnelle (Paarlberg *et al.*, 2002), ce qui s'applique aussi, et même d'avantage, aux PPM qu'à l'UE. L'agriculture continue d'être l'activité économique la plus importante pour beaucoup des PPM en termes d'emploi, et c'est sans doute la principale activité, si ce n'est la seule, dans les milieux ruraux des PPM. L'activité agricole retient la population à la campagne, d'une part, loin des grandes villes sud-méditerranéennes pleines de problèmes socio-économiques et d'autre part, loin de l'émigration vers l'UE, qui est souvent la seule issue pour les populations rurales. En fait, cette dimension de la stabilité sociale peut seulement être aproximée par l'effet sur l'emploi que des réformes sur les politiques agricoles peuvent entraîner.

Une partie importante de l'activité agricole dans les PPM est difficile à capturer par des statistiques: Les activités d'auto-subsistance et la production non commercialisée où les services informels à l'agriculture sont normalement négligés dans l'analyse. Pour les PPM, la préservation du secteur traditionnel agricole n'est pas une question bucolique, mais une nécessité réelle. Ce qui veut dire que le développement rural dans les PPM a besoin d'une plus grande attention de la part des gouvernements du Sud, mais aussi de la part de l'UE, indépendamment des options politiques qui

peuvent être adoptées en ce qui concerne la question de la libéralisation agricole en Méditerranée.

Même si le but de cette étude est précisément d'essayer d'obtenir des résultats indicatifs sur les effets conjoints d'une libéralisation commerciale agricole de la part des PPM face à l'UE accompagné du démantèlement de la PAC selon les compromis annoncés face aux négociations agricoles multilatérales, nous sommes bien conscients de cette dimension 'non marchande' de l'agriculture en Méditerranée. La politique des échanges agricoles Euro-Méditerranéens inclut des questions propres de la 'haute politique', telles que les migrations, la stabilité politique, les équilibres ville-campagne et les problèmes régionaux. La plupart des pauvres des PPM vivent à la campagne, ce qui implique que le développement d'une économie rurale capable de répondre à des incitations économiques est une question cruciale pour le développement des PPM.

Si on regarde les expériences récentes de modernisation agricole, comme celle de l'Espagne, l'ajustement semble inévitable à moyen-long terme. Cet ajustement peut venir d'une libéralisation multilatérale entreprise par l'OMC ou par des accords bilatéraux avec l'UE, ou même avec les Etats-Unis (comme celui qui vient d'être négocié avec le Maroc). L'approche multilatérale, comme celle des Etats-Unis, a une logique différente à celle de l'UE. Le multi-latéralisme est un pur jeu commercial : il ne conçoit pas de financement, de compensations ou de dialogue d'ordre politique. Mais il marque le contexte global des échanges Euro-Méditerranéens (Akder, 2000). C'est pour cette raison que nous nous occuperons de cette dimension dans la section suivante.

### **Le Contexte International du Commerce Agricole Euro-Méditerranéen: Les Négociations Agricoles Multilatérales**

Jusqu'à la Ronde d'Uruguay (RU), le commerce agricole était exclu des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, ce qui impliquait que le commerce agricole Euro-Méditerranéen était régi par des accords préférentiels conclus à niveau bilatéral entre l'UE et les PPM. Un des points justement les

plus conflictuels à l'heure de clôturer la Ronde d'Uruguay était celui qui concerne les compromis en matière d'ouverture des marchés agricoles, dont l'application postérieure a présenté pas mal de problèmes, et a reçu de nombreuses critiques pour le peu d'enthousiasme de certains gouvernements à respecter l'esprit des négociations. Malgré de telles critiques, dans certaines occasions, l'Accord d'Agriculture (AA) a quand même réussi à soumettre le commerce agricole à la normative du GATT-OMC, ce qui suppose un premier pas important pour la réforme du commerce agricole international (Beierle, 2002).

**Tableau 1: Objectifs de la Ronde d'Uruguay**

	<b>Pays Développés</b> 6 ans: 1995-2000	<b>Pays en Développement</b> 10 ans: 1995-2004
<b>Tarifs douaniers</b>		
Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	36%	24%
Réduction minimale par produit	15%	10%
<b>Réduction du Soutien Domestique (AMS)</b>	20%	13%
<b>Exportations</b>		
Valeur des subventions	36%	24%
Quantités subventionnées	21%	14%

**Source: GATT-OMC**

L'AA envisageait un programme précis de réformes pour les politiques agricoles résumé dans le tableau.1, même si dans l'AA figurent seulement les compromis en matière de subventions à l'exportation. Le reste des réductions sont des objectifs employés pour calculer les compromis consolidés de chaque pays. L'AA prévoit deux calendriers selon le type de pays, étant plus graduel et moins exigeant pour les pays en développement et quant aux pays moins développés, ils ne devaient pas réduire leurs tarifs douaniers

ni leurs subventions. De cette manière, et pour la première fois, pratiquement tous les produits agricoles restent sous le contrôle de l'OMC: consolidation des tarifs douaniers, compromis de réduction des subventions à l'exportation et baisse du soutien domestique le plus distorsionnant des marchés.

La RU avait également décidé d'approfondir les réformes d'après l'article 20 de l'AA, article qui obligeait les membres de l'OMC à continuer les négociations à la fin de 1999 ou début de l'année 2000. Ces dernières ont assez progressé, notamment après la Déclaration Ministérielle de Doha (novembre 2001), avec l'objectif de continuer la réduction des tarifs, le soutien domestique et les subventions à l'exportation, les 'trois piliers' des réformes, tels qu'on les appelle en terminologie OMC (OCDE, 2002). Mais pour certaines parties, les négociations actuelles devraient aussi étendre la normative OMC à l'ensemble de l'agriculture dans les mêmes conditions que pour le reste des biens.

Bien au contraire, d'autres parties, telle que l'UE, mais aussi quelques PPM (Jordanie), rejettent cette logique pour plusieurs raisons, notamment pour ce qui concerne les aspects non-commerciaux de l'agriculture. Parmi ceux-ci, certains pays défendent la multi-fonctionnalité de l'agriculture (UE, Japon, Suisse, Norvège, Corée, entre autres), tandis que les Pays en développement soulignent la nécessité de bénéficier d'un traitement différentiel (Matthews, 2002; Ingco, 2003). Mais ces différences n'affectent pas, en principe, les négociations concernant les 'trois piliers' (tarifs, subventions et soutien domestique), sur lesquels se centre cette étude. A ce propos, les négociateurs ne sont pas parvenus à fixer des objectifs numériques, des formules de réduction et d'autres modalités avant la date limite qui était celle du 30 Mars 2003.

Plus récemment, l'échec de la réunion de Cancun (Septembre 2003), bien qu'il ne soit pas dû à des questions agricoles mais plutôt à un désaccord quant à ce que nous appelons les «thèmes de Singapour», a supposé l'interruption temporaire des négociations. Le dossier agricole des négociations avait pas mal avancé même si les différences entre les membres étaient considérables. Les

négociations prétendent trouver un point d'accord entre une plus grande libéralisation du commerce agricole et le désir de certains gouvernements, parmi eux l'UE et certains PPM membres de l'OMC de maintenir des objectifs déterminés en matière de politique agricole. Ces objectifs comprennent des aspects commerciaux et économiques mais plus spécialement dans le cas de l'UE, ils englobent également des buts moins tangibles réunis sous l'expression de multi-fonctionnalité de l'agriculture (Massot, 2003; Burell, 2003; Vatn, 2002).

Le 22 Mars 2004 les négociations agricoles ont été reprises, malgré le collapsus de la réunion ministérielle de Cancun, avec pour objectif de résoudre les questions les plus contentieuses en ce qui concerne les 'trois piliers'. Le nouveau président des négociations agricoles, Tim Gossler, a insisté sur la nécessité de dépasser la phase de positionnement afin de pouvoir procéder à la 'phase de résolution des problèmes'. Avec 52 propositions négociatrices, 32 background papers du secrétariat, 99 papiers non-officiels (non-papers) et quelques framework drafts ayant déjà été présentés, des progrès importantes ont été faits du côté technique et il semble que le reste des négociations se centrera sur le déblocage des dossiers les plus difficiles. La date finale pour la conclusion des négociations est fixée au 1er Janvier 2005.

Les principaux résultats de l'Accord Agricole de la Ronde Uruguay pour notre étude se réfèrent de manière basique aux trois 'piliers' déjà mentionnés: soutien domestique, tarifs douaniers (en ajoutant les contingents des tarifs douaniers) et les subventions à l'exportation. Les positions actuelles négociatrices de la Commission Européenne en ce qui concerne le thème sont publiques et forment le scénario de base de notre étude. Les paragraphes qui suivent exposent succinctement le contenu des 'trois piliers' des négociations comme fondement des pages qui vont suivre.

Le soutien domestique, c'est-à-dire, les subventions à la production intérieure ou 'caisses' selon la terminologie de l'OMC, sont classées en fonction des compromis atteints lors des négociations multilatérales. Les caisses sont de différentes couleurs et indiquent,

tel qu'un feu rouge, si le soutien est permis ("caisse verte"), doit être réduit ("caisse ambre") ou alors est directement interdit ("caisse rouge"). Cependant, en matière d'agriculture, les choses sont normalement beaucoup plus complexes, de sorte que l'Accord d'Agriculture n'a pas de caisse rouge bien que tout soutien domestique qui excède ce qui a été accordé dans les compromis de réduction de la caisse ambre est interdit (WTO, 2004).

La "caisse ambre" est composée principalement, d'une part de mesures de soutien qui dénaturent clairement la production et le commerce international et d'autre part de soutien aux prix, pour lesquels sont fixés des calendriers de réduction. C'est sur ces mesures que cette étude va centrer sa recherche, du côté du soutien domestique. Actuellement, et dans la région Méditerranéenne, l'UE, Chypre, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie peuvent utiliser la caisse ambre.

En plus, il est envisagé la figure d'une caisse bleue pour ces subventions liées aux programmes qui limitent la production. La "caisse verte" inclut des subventions financées par les budgets de l'état et non pas par les consommateurs et comprend de forme basique le soutien aux revenus qui est complètement dégagé des niveaux de production ou de prix. Il faut supposer que les mesures de la "caisse verte" ne dénaturent pas le commerce agricole étant donné qu'elles n'influent pas, en principe, sur les deux variables (Sumner, 2000).

Les résultats de l'Accord Agricole en matière de soutien domestique présentent plusieurs arêtes, comme les périodes de référence sur lesquelles mesurer les compromis de réduction, le transfert de mesures de la "caisse ambre" à la "caisse bleue" et à la "caisse verte", ou l'existence même de la "clause de paix" appliquée à la PAC. Mais le simple fait d'introduire le secteur agricole dans les négociations et de le soumettre à la logique OMC a facilité les négociations postérieures. Les questions les plus polémiques qui se posent à ce propos sont d'une part s'il faut éliminer la caisse AMBRE ou s'il suffit de la réduire de façon substantielle; et d'autre part si les compromis en matière de réduction doivent se poser en termes d'une limite totale dans

l'AMS (*Aggregate Measure of Support*) ou des limites par produit spécifique. Initialement, des calendriers proposaient une réduction de l'AMS de 60% sur 5 ans (40% sur 10 ans par pays en développement).

En Décembre 2002, l'UE a proposé une réduction de 55% dans l'AMS depuis les niveaux des compromis adoptés lors de la RU, mais avec la condition que les définitions actuelles de soutien domestique et la formule de réduction de la RU soient respectées. C'est précisément sur ce scénario que se fonde cette étude, en dépit des modifications définitives qui peuvent être introduites à l'avenir. Les dernières déclarations de M. Fischler lors de la reprise des négociations agricoles en Mars 2004 sur ce sujet sont prometteuses (WTD, 2004). Bruxelles serait prête à adopter des compromis ambitieux pour la réduction des mesures de la 'caisse AMBRE', et une exemption au soutien 'de minimis' réduite. L'introduction de limites sur les paiements directs dans la 'caisse bleue' pourrait aussi être acceptée, mais dans des proportions modérées. IL semble donc que le scénario de Décembre 2002 n'aurait pas trop changé et que la proposition de base de notre étude serait réaliste.

Le G-20 (quelques pays en développement) et le Groupe de Cairns vont vraisemblablement insister sur des compromis de réduction spécifiques par produit pour les paiements de la 'caisse bleue'. Des aides 'intouchables' pour l'UE et les Etats-Unis, comme celles de la 'caisse verte', sont fortement remises en question par le Groupe de Cairns et le G-20, qui veulent aussi des compromis précis pour discipliner ces mesures. Un résultat dans ces négociations pourrait altérer sensiblement le scénario adopté, mais les demandes de ces pays ne paraissent pas suffisamment fortes comme pour modifier le consensus UE-Etats-Unis dans ces domaines.

Le cadre de l'*accès au marché* présente également des implications importantes pour notre étude. En matière d'agriculture, l'objectif fondamental de la Ronde Uruguay consistait à soumettre le commerce agricole à la discipline GATT. Le vecteur essentiel pour atteindre cet objectif consistait à tarifier toutes les barrières non tarifaires, comme les restrictions quantitatives, les systèmes de tarif douanier variables, etc. Une fois le tarif douanier équivalent établi,

on appliquait à celui-ci le calendrier de réduction, 6% annuel sur six ans.

La tarification a été mise en place en appliquant une formule de conversion de ces barrières aux tarifs douaniers. Cet exercice a révélé jusqu'à quel point l'agriculture était protégée dans les parties contractantes du GATT: les tarifs douaniers qui résultent de la 'tarification sont extraordinairement élevés, jusqu'à atteindre dans de nombreux cas, des niveaux prohibitifs (OCDE, 2002). Pour pallier le problème des tarifs douaniers interdits générés par le processus de tarification, les parties contractantes ont arrêté des compromis en matière d'accès minimum au marché, de manière à ce que les flux traditionnels soient respectés et que la tarification entraîne un accès mineur à celui déjà existant sous des régimes en principe plus restrictifs. (WTO, 2004).

La manière d'affronter ce problème était double: maintenir les tarifs douaniers appliqués en dessous du niveau consolidé et quand ce dernier ne suffirait pas pour garantir l'accès minimum au marché, appliquer des *contingents tarifaires*, un instrument de la politique commerciale insultante pour les spécialistes à cause de ses effets pervers (Herrmann et al., 2001), mais qui a atteint une grande popularité dans l'agriculture pour garantir l'accès minimum et pour pallier l'érosion des préférences octroyées à des pays tiers qui impliquait la baisse des niveaux NMF de protection douanière. Actuellement, autant l'UE que certains PPM membres de l'OMC ont déclaré l'existence de contingents douaniers: l'UE en a déclaré 87, Israël 12, le Maroc 16 et la Tunisie 13. Etant donné leur importance pour le commerce agricole, l'encadré 1 développe le traitement des contingents tarifaires.

Le traitement GATT des contingents tarifaires est très important pour notre étude. De ce fait, les contingents tarifaires préférentiels en vigueur dans l'UE *par rapport aux* PPM surgissent pour garantir leur accès au marché agricole communautaire après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE et la création postérieure du Marché Unique. Le GATT-OMC considère les contingents tarifaires comme des tarifs douaniers, ne pas considérant leur composant de restriction quantitative. Un des problèmes pour

évaluer le degré de protection de l'agriculture résidait précisément dans la difficulté de quantifier l'impact des contingents tarifaires. L'encadré 1 résume les résultats principaux et théoriques de l'analyse des contingents tarifaires.

Les négociations en cours sur la réduction des tarifs douaniers dans le secteur agricole sont parmi les plus complexes. En premier lieu, il n'existe pas d'accord sur les 'formules' à appliquer: une formule de réduction linéale, dite 'formule RU' pour avoir été retenue lors de la RU (6% par an); ou bien une formule dite 'Suisse' pour avoir été proposée par ce pays lors de la Ronde de Tokyo pour les manufactures, qui prime la convergence dans les niveaux des tarifs et prévient l'échelle tarifaire et les pics tarifaires. Il paraît qu'une approche mixte, avec des groupes de produits différents suivant des formules aussi différentes, est en train de s'imposer, avec les produits agricoles les plus protégés ayant un rythme de réduction plus forte dans les pays développés (60% pour des produits avec des tarifs supérieurs à 90% ; 40% pour des produits avec des tarifs entre 0 et 15%) et des réductions plus petites sur des calendriers plus longs.

Les dernières déclarations de M. Fischler (WTD, 2004) lors de la reprise des négociations agricoles en Mars 2004, concernant l'accès au marché, se réfèrent à ce que l'UE pourrait accepter une formule mixte de réduction tarifaire comme celle que nous venons d'exposer. Mais il a également demandé l'introduction de nouveaux composants, tels que des provisions spécifiques sur des contingents tarifaires élargis et la diminution de l'échelle tarifaire. La proposition est complétée avec un traitement différencié 'fort' en faveur des pays en développement. D'autres points d'intérêt sont l'introduction des limites pour les tarifs les plus élevés, les problèmes des pays importateurs nets d'aliments, le traitement différencié des pays en développement en ce qui concerne les demandes de flexibilité pour des 'produits spéciaux', l'aide alimentaire et les compagnies publiques de commercialisation.

En ce qui concerne les *subventions à l'exportation*, celles-ci sont seulement autorisées pour les 25 membres de l'OMC qui se sont engagés à les réduire pour le secteur agricole. Dans la région Euro-

Méditerranéenne, l'UE a des compromis sur 20 produits, Israël sur 6, et la Turquie sur 44 (WTO, 2004). L'AA, dans l'article 9.4, inclut des exemptions temporaires pour les pays en développement, qui peuvent subventionner la commercialisation et le transport. Les négociations actuelles sont parvenues à classer les produits agricoles en deux groupes en ce qui concerne les subventions à l'exportation.

D'un côté, il y a les produits dits «d'intérêt particulier pour les pays en développement», produits pour lesquels les subventions doivent être éliminées, mais il reste encore à préciser de quels produits il s'agit et établir un calendrier d'élimination. D'un autre côté se trouvent les produits qui restent, pour lesquels il existe deux positions: la réduction des subventions, qui est défendue par l'UE, les Etats-Unis et la Norvège, et d'une façon plus énergique par les pays ACP; et l'élimination des subventions qui est demandée par le G-20. Actuellement, l'UE veut assurer un traitement équitable des différentes mesures de soutien à l'exportation parmi les principaux acteurs, notamment en ce qui concerne le crédit à l'exportation utilisé par les Etats-Unis.

On se retrouve alors avec des enjeux Euro-Méditerranéens qui s'inscrivent dans un cadre global. Mais la nécessité de considérer les aspects multilatéraux ne peut pas faire oublier les éléments déterminants des enjeux propres de la région Euro-Méditerranéenne. Voilà pourquoi la section suivante présente une perspective géo-économique de l'agriculture méditerranéenne.

### **Géo-Economie de l'Agriculture Méditerranéenne**

Malgré une climatologie sereine et certaines conditions géographiques favorables, l'Agriculture Méditerranéenne (AM) affronte de nombreux obstacles pour mener à bien un bon développement. Bien que la Méditerranée apparaisse aux yeux du touriste comme un paradis, pour l'agriculteur méditerranéen, exercer son activité dans ce paradis est une lutte acharnée et continue contre la nature. En premier lieu, il faut lutter pour l'eau, étant donné que la bassin est déficitaire en ressources hydriques, l'eau étant plus rare au printemps et en été, justement quand c'est à

ces époques-là qu'elle est le plus indispensable. Par contre, dans d'autres saisons de l'année, l'eau est très abondante et cause des inondations et de grands désastres dans l'agriculture. C'est grâce à un travail continu et acharné que la main de l'homme a créé l'agriculture méditerranéenne.

Géographiquement parlant, le bassin de la Méditerranée est une olla. Une mer profonde d'eaux salines et entourée de montagnes étant très près de la côte et qui laissent à peine une frange littorale de pays plat entre 20 et 40 km. de largeur. C'est sur ces rives méditerranéennes que s'entassent la population et les activités agricoles, qui sont en concurrence autant pour le territoire que les ressources avec d'autres activités comme le tourisme et l'industrie. Ces montagnes qui entourent la Méditerranée d'Est à l'Ouest s'arrêtent à la dépression du Sahara (Libye et Egypte), apportant au Mashrek des conditions géographiques différentes plus influencées par la proximité de grandes zones désertiques.

En été, les eaux salines absorbent la chaleur qui postérieurement se diffuse avec lenteur pendant l'hiver, créant ainsi un climat hivernal doux et avec peu de gelées. En hiver et en été, la dépression du Sahara agit comme une tempête qui lance de l'air chaud qui, aidé par les montagnes est diffusé dans toute la Méditerranée et forme une circulation tout au long de ses rives. Mais les montagnes empêchent aussi l'entrée de l'humidité de l'Atlantique poussée par les hautes pressions. L'eau et l'humidité n'arrivent pas à la Méditerranée et se transforment en neige sur la face nord-est des montagnes, ce qui bénéficie la côte atlantique de l'Europe en maintenant, autant en hiver qu'en été, les rivières européennes atlantique avec un débit suffisant pour leur navigabilité.

Le climat Méditerranéen est sec et aride. Etant donné que la distance de la montagne à la côte est courte, il n'existe pas d'espace pour former des rivières de grand débit, et le Nil est pratiquement le seul fleuve navigable. C'est malheureusement dans les barrages et les torrents qu'il est le plus difficile de contenir l'eau et de pouvoir la garder pour les mois les plus secs. La conséquence des pluies en Méditerranée entraîne de grandes inondations. La Méditerranée possède de l'eau de pluie quand l'agriculture n'en a

pas l'utilité et c'est quand elle en a le plus besoin, qu'il lui en manque. Mais tout n'est pas négatif, vu que ce climat a quand même rendu possible une de ses grandes richesses actuelles, qui est le tourisme.

La lutte quotidienne de l'agriculteur méditerranéen a lieu contre toutes ces circonstances de la nature. Il a su distribuer l'eau, la gérer et l'utiliser avec efficacité. Il a cherché et développé des techniques de culture ayant besoin de peu d'eau, et il a su créer des marchés nationaux et internationaux pour ses produits. La Méditerranée a le même climat et le même sol, mais en plus, les techniques de culture se diffusent avec rapidité dans un espace habitué à dialoguer et dans lequel ses habitants se sont toujours consacrés au commerce. Ce qui signifie que les produits agricoles dans les différents pays riverains du bassin méditerranéen sont les mêmes et en plus ils sont vendus sur les mêmes marchés où ils sont en concurrence avec des régulations administratives.

Ce qui veut dire que tous les agriculteurs méditerranéens cultivent et produisent pratiquement la même gamme de produits: céréales, huile d'olive, vignobles, fruits et légumes. En concentrant notre attention sur ces derniers, il faut souligner qu'il s'agit de denrées périssables qui voyagent mal. Ils se vendent donc sur des marchés nationaux et sur des marchés extérieurs en conséquence proches et avec un grand pouvoir d'absorption. Les marchés qui réunissent ces conditions pour l'AM sont les marchés européens. Une compétence forte naît ainsi entre les producteurs des différentes agricultures méditerranéennes. Mêmes climats, mêmes sols et mêmes produits qu'ils doivent vendre sur les mêmes marchés. Bien que l'agriculteur méditerranéen ait su contrôler la nature, il a été vaincu par le protectionnisme agricole européen (Lorca, 2001).

Pour compliquer encore plus la situation, la zone nord du bassin méditerranéen est membre de l'UE et le bassin méridional est formé par les Pays Partenaires Méditerranée, PPM dans le nouvel argot de Bruxelles. Cette dichotomie engendre un commerce asymétrique entre les deux rives du bassin. Les grands producteurs sont membres de l'UE, la France, l'Italie, l'Espagne et, en quantité plus petite, le Portugal et la Grèce; mais ce sont également de grands

consommateurs, ce qui entraîne que leurs productions sont en grande partie consacrées à la consommation intérieure. Ce sont les pays ayant des excédents de production qui entrent en compétition sur le marché européen. Les pays qui sont le mieux implantés actuellement sur les marchés européens sont l'Espagne, le Maroc et Israël. La Tunisie occupe une place importante dans la production d'huile d'olive, alors que d'autres pays, comme la Grèce, la Jordanie et l'Égypte en exportent en petites quantités. L'Espagne est plus grande exportatrice, le seul pays grand producteur avec des excédents pour l'exportation; ce sera donc ce pays qui à son tour affrontera la concurrence avec les PPM exportateurs sur les marchés européens.

Quand les pays excédentaires essaient d'entrer sur les marchés européens, ils doivent se mesurer avec les producteurs européens qui contrôlent les marchés nationaux, ce qui implique que l'agriculture Méditerranéenne Exportatrice (AME), rivalisent avec les producteurs nationaux des États Membres (EM). Les producteurs de la rive sud méditerranéenne subissent en plus la concurrence avec les pays exportateurs européens. Le Maroc rivalise avec la France et l'Espagne et, naturellement, avec les barrières que les intérêts des EM imposent aux importations qui proviennent de la Méditerranée. Ces barrières sont très variées et leur incidence dans la régulation des flux agricoles est très importante. En plus des barrières douanières et du soutien domestique explicites à travers des subventions, il existe une vaste gamme de barrières non douanières, qui sont simplement des normes de toutes sortes, qui cache parfois une protection démesurée de l'U envers ses agriculteurs.

Bruxelles a toujours essayé de dialoguer avec la Méditerranée en créant même des politiques spécifiques pour une meilleure régulation de son commerce. Une bonne partie de ses membres comme la France, l'Italie ou l'Espagne possède des intérêts économiques et politiques de l'autre côté de la rive méditerranéenne et ils se sont compromis quant à son développement économique et politique. Cependant, cette ouverture vers le sud et pour le sud méditerranéen n'est pas reflétée dans le domaine de l'agriculture. Le dernier document signé pour tous les pays riverains méditerranéens et connu comme le

Processus de Barcelone ou Association Euro-Méditerranéenne a créé une Zone de Libre Commerce dans la Méditerranée (ALCEM). Nonobstant, dans son article 31.3 il écarte de l'ALCEM le commerce des produits agricoles. En 2003, le thème a été remis sur la table mais sans résultats positifs. D'après l'évolution des conversations, la possibilité qu'il existe que les marchés européens s'ouvrent aux produits méditerranéens est très réduite. Les ministres d l'agriculture de l'UE, lors de la réunion de Venise du 28 novembre 2003 n'ont même pas voulu aborder le thème de la libéralisation de l'agriculture méditerranéenne. Pourquoi?.

La raison fondamentale, selon notre manière de voir les choses, est une raison politique et pas économique. La plupart des pays membres de l'UE ont une base électorale qui favorise la représentation démocratique des zones rurales dans les Parlements. Leurs démarcations électorales sont faites de telle manière qu dans les zones rurales, avec peu de votes, ils peuvent obtenir un représentant au Parlement alors qu'en revanche, dans les zones urbaines ils ont besoin de beaucoup plus de votes. La politique arithmétique et électorale implique donc que les partis politique soient plus attentifs aux pétitions de leurs zones rurales qui coïncident obligatoirement avec les agricoles. Ce mécanisme fait que la représentation de l'agriculture aux Parlements est au-dessus de la population active et de sa contribution au PIB. Par conséquent, et en dernière instance, une réforme des règles qui contrôlent le commerce agricole et l'ensemble de l'agriculture européenne devrait commencer par une réforme des lois électorales européennes. Et cette réforme rencontrera n'ayant rien à voir avec la politique agraire. Il faut donc supposer que le status quo se maintiendra et qu'il sera défendu par les associations agricoles européennes qui fonctionnent avec efficacité en défense de leurs intérêts, sans aucun doute légitimes.

En ce qui concerne la production agricole, nous avons déjà commenté que nous avons fondamentalement trois pays excédentaires, et qui sont donc en concurrence entre eux et avec les producteurs nationaux sur les marchés européens ; l'Espagne, pays membre de l'UE, le Maroc et Israël. Avec Israël, l'UE a un accord euro-méditerranéen d'Association, en vertu duquel les produits

manufacturés israéliens entrent dans l'UE libres de tarif douanier en accord avec le Processus de Barcelone, mais il faut rappeler que l'agriculture en est exclue. Le Maroc est plongé dans un processus semblable d'ouverture commerciale, la majorité de ses manufactures jouissant d'un libre accès sur les marchés européens et faisant les premiers pas en matière de libéralisation commerciale pour atteindre les objectifs fixés dans son Accord d'Association. L'Espagne étant un EM de l'UE, ses produits entrent sans aucun type de difficultés dans l'UE, bien que nous ne devions pas oublier que c'est seulement après être passé par une longue période transitoire. En réalité, seulement depuis 1996. Avec la Turquie, l'UE a établi une Union Douanière, mais là aussi, les produits agricoles en sont exclus, même s'il faut tenir compte du fait que la Turquie est un pays candidat et que son entrée de plein droit est calculé pour le 20 octobre 2012.

### **Les Limites de L'agriculture Méditerranéenne**

Dans cet état de choses, la question qui se pose du côté de la production est s'il est possible de développer celle-ci et quelles en sont ses limites. Au début, on pouvait penser qu'il y avait deux limites naturelles à l'expansion de l'AM: le sol et l'eau. Si nous nous concentrons sur cette dernière, il faut reconnaître qu'il existe un déficit hydrique dans le bassin de la Méditerranée. Cependant, certains facteurs relativisent l'importance de cette limite. Un d'entre eux est la technologie qui, avec le développement des cultures sous plastique et les techniques de culture avec peu d'eau font que celle-ci est utilisée avec une plus grande efficacité.

D'un autre côté, les économistes nous disent qu'il n'existe pas un marché efficace pour l'eau destinée à l'agriculture, et que l'eau utilisée dans l'activité agricole est fortement subventionnée. Cette absence de formation du prix de l'eau dans le marché implique un prix subventionné dont le niveau se situe en dessous du coût d'opportunité. Cela provoque un gaspillage et une utilisation inefficace, pose des problèmes avec son utilisation alternative, comme l'est l'utilisation pour l'usage urbain, industriels et, plus spécifiquement, le tourisme. En conséquence, l'économie libérale défend la création d'un marché basé sur ses prix réels, pour

atteindre une jouissance de l'eau plus rationnelle et éviter le gaspillage qui se produit fréquemment et entraîne des critiques bien motivées du point de vue économique, (Lorca, Vicens, d'Érable et Notaire, 2000).

On pourrait penser, en conséquence, que l'eau est ou bien sera un facteur limitatif pour la production de l'agriculture méditerranéenne. Mais les choses ne sont pas ainsi nécessairement, même si on considère une réforme dans le mécanisme de fixation de prix des ressources hydriques. La raison est que les possibilités d'utilisation de l'eau augmentent chaque fois plus, des barrages et des canaux étant construits et qui avec les sols adéquats, peuvent contribuer substantiellement à augmenter la capacité d'irrigation dans les deux pays.

Si nous faisons attention aux grands exportateurs de l'AM nous observons comment l'Espagne a dessiné un plan hydrologique avec lequel elle créera un réseau de canaux connectés avec des bassins de fleuves éloignés, ce qui permet une distribution plus équilibrée sur tout le territoire et augmente les possibilités de cultures irrigables dans des zones considérées antérieurement en friche. Sur la rive sud, le Maroc a une bonne quantité d'eaux souterraines dont l'utilisation va s'intensifier dans un futur proche. En outre, il compte sur une bonne quantité de barrages pour le dépôt d'eau, qui font que pour ces raisons-là, l'eau n'est pas une limitation pour le moment. Pour ce qui est de la consommation, l'emploi des techniques qui optimisent l'emploi de l'eau peuvent contribuer à augmenter substantiellement la capacité d'irrigation dans les deux pays.

Deux autres pays qui ne sont pas importants sur les marchés européens ont actuellement de grands projets d'irrigation. L'Égypte commence un projet qui créera un canal parallèle au Nil par sa rive gauche et qui partira du barrage d'Assuan, ce qui permettra d'irriguer de vastes étendues importantes de terres, actuellement stériles pour l'AM le. Il est vrai qu'en ce moment, la production couvre pratiquement la demande nationale, mais dans l'avenir, il pourrait y avoir des excédents dont la sortie serait l'exportation. L'Égypte regarde les marchés arabes de la Péninsule Arabique et rivalise avec la Jordanie, mais celle-ci est dans une situation limite

en ce qui concerne l'utilisation de l'eau étant donné qu'elle utilise pratiquement 100% de ses ressources possibles. L'Égypte sait comment utiliser l'eau, et les nouvelles irrigations pourront être mises en fonctionnement rapidement. Cependant, elle devra attendre quelque temps et investir un assez grand capital dans la création de chaînes de distribution dans les marchés européens, bien qu'elle puisse utiliser également ceux déjà existants dans les mains d'opérateurs européens.

Israël est dans la même situation que la Jordanie, étant donné qu'il utilise ses ressources hydrauliques à 100%. Le problème de l'eau en Israël est que quelques spécialistes pensent que 30% de l'eau qu'ils utilisent est dans des territoires où ils n'ont pas de souveraineté. Israël est, avec la Jordanie, le pays qui a le plus de problèmes avec ses ressources hydriques. Le problème qui est exposé est comment réduire l'eau destinée à l'agriculture et en consacrer plus aux zones urbaines dont la demande augmente rapidement, et investir du capital en technique ayant besoin de peu d'eau. Il se peut que ce soient Israël et la Jordanie qui devront affronter la plus grande restriction dans l'expansion de l'AM.

La Turquie est un autre pays qui possède un grand potentiel hydrique. C'est le seul pays dans la Méditerranée qui a un surplus considérable grâce aux sources de l'Euphrate et le Tigre qui forment un impressionnant « château d'eau » qui pourrait fournir de l'eau à tout le Moyen Orient qui en est très déficitaire. Les Turcs ont déjà proposé la création d'un canal qui passerait par la Syrie, Jordanie et l'Arabie Saoudite, un projet dénommé le Canal de la Paix. Cependant, le projet n'a pas été reçu avec enthousiasme par les gouvernements arabes du Moyen Orient qu'ils n'ont pas confiance dans les Turcs, qui étaient sous leur emprise jusqu'en 1923 et qui maintiennent de bonnes relations avec Israël.

L'eau est un produit trop vital et stratégique comme pour dépendre d'un autre état, plus encore quand des réticences déterminées et de caractère politique élèvent le coût de cette dépendance. L'État turc a investi dans les années 70 près de 20% de son budget d'investissements dans le projet GAP qui consiste dans la création de 21 barrages sur le Tigre et l'Euphrate, certains d'entre eux de

très grandes dimensions. C'est le cas du Barrage Ataturk dont il a fallu plus de deux ans pour le remplir et a provoqué de graves discussions avec le gouvernement syrien, car pendant quelques mois le flux d'eau de l'Euphrate s'en est trouvé réduit et a provoqué des problèmes d'approvisionnement et de pollution d'eau chez les Syriens.

Le projet GAP met en production une grande étendue de terres irrigables, ce qui signifiera une forte croissance de la production de l'AM Turque. Il faut rappeler que la Turquie est candidat à l'entrée dans l'UE et qu'en cas d'adhésion, la régulation des flux agricoles admettrait uniquement des restrictions transitoires. Néanmoins, l'agriculteur turc de la zone des travaux n'est pas habitué à utiliser l'eau de manière efficace, ce qui entraîne des défis considérables pour les activités de production agricole. En plus, une partie de la zone est en territoire Kurde, ce qui les aiderait à augmenter leurs revenus et à résoudre en partie leurs différends, si le gouvernement d'Ankara décidait d'être généreux dans la distribution des terres irrigables. Mais l'apprentissage de l'utilisation de l'eau pourrait durer au moins 10 ans.

Ce que nous observons donc est un investissement de capital provenant des budgets nationaux des PPM, spécialement le Maroc, l'Egypte et la Turquie, qui sans l'ombre d'un doute développera la production agricole dans l'avenir et augmentera la concurrence sur les marchés européens. Cette stratégie d'investissement est très discutée, car depuis la perspective économique cela signifie exporter de l'eau sur les marchés européens, étant donné que la production de produits méditerranéens a besoin de beaucoup d'eau. Cette dernière est un bien insuffisant dans la Méditerranée et s'il existe la possibilité de l'utiliser à des fins agricoles, c'est dû à un grand investissement et de grands sacrifices dans le budget des états.

Il reste à se demander si ces capitaux ne pourraient pas être utilisés à d'autres fins comme la santé et l'éducation qui sont peut-être plus nécessaires pour la croissance économique et le développement humain. Mais la décision des gouvernements a été de faciliter l'emploi de l'eau, étant donné que l'investissement en agriculture

signifie créer une offre importante dans les zones rurales qui peut permettre de maintenir ou même d'attirer cette population sur place. On essaie d'éviter ainsi le déséquilibre de population que suppose l'émigration rurale qui cause à moyen et long terme des problèmes politiques incontrôlables du point de vue social et d'ordre public dans les villes. En conséquence, il est prévisible que le sud de la Méditerranée continue d'améliorer sa production agricole méditerranéenne et «en exportant de l'eau subventionnée vers l'UE».

Contrairement à l'investissement en eau qui reste essentiellement financé par les budgets de l'Etat nationaux et dans certaines mesure par les organismes internationaux, il existe un autre type d'investissements qui est mené à terme avec le financement du capital privé étranger (IDE). Cet investissement qui est fait normalement en technologie et en chaînes de distribution est souvent freiné par la législation et la bureaucratie des PPM. Le risque-pays sur la rive sud méditerranéenne est grand, et trouver des associés entrepreneurs ayant un comportement européen est difficile, ce qui fait que pour le moment, son volume n'est pas important. Mais il possède un grand potentiel qui se développera en parallèle avec le processus de Barcelone et la création de l'ALCEM qui produira une modernisation de la bureaucratie et une homologation avec les normes communautaires. Les réformes institutionnelles dans les PPM sont un élément clé d'attraction pour ce type d'investissements agricoles.

Pour résumer ce qui a été dit jusqu'à maintenant, il semble prévisible, que dans l'avenir l'augmentation de l'offre de produits de l'AM se fera rapidement parmi les PPM. Il est clair qu'une bonne partie de cette augmentation de la production servira à couvrir une demande domestique de ces produits chaque fois plus importante et provoquée par l'augmentation de la population et du revenu, étant donné qu'il s'agit de produits d'une élasticité-revenu élevée. Néanmoins, il est probable que les investissements mentionnés engendrent des excédents substantiels, et que ces derniers vont faire pression sur les marchés européens. Actuellement, ces excédents ne peuvent pas entrer sur les marchés européens, car la protection de Bruxelles le leur interdit. Ce que nous devons nous demander c'est

jusqu'à quand peut-on étendre ce protectionnisme en vertu de la pression d'organismes internationaux comme l'OMC et les PPM dans le cadre du processus de Barcelone ou d'autres circonstances comme la pression migratoire?

Dans l'avenir, nous pouvons donc prévoir une croissance significative de la production agricole méditerranéenne. Cette croissance sera le résultat de l'augmentation de l'irrigation, spécialement dans les PPM, le Maroc, l'Égypte et la Turquie. Cette concurrence fera sans doute pression sur l'agriculture des pays communautaires méditerranéens, comme la France, l'Italie et l'Espagne. Le conflit agricole qui confronte les pays riverains s'aggraverait, et c'est précisément pour cette raison qu'il est nécessaire de trouver une solution. Le protectionnisme utilisé jusqu'à maintenant par l'UE n'est pas une solution à moyen-long terme: tôt ou tard la libéralisation des marchés agricoles méditerranéens sera une réalité et la Méditerranée devra trouver une solution, pas seulement pour ses conflits internes, mais aussi pour être en mesure de concurrencer la production latino-américaine comme celle du Brésil ou la production asiatique qui chercheront à pénétrer dans les marchés européens lors des prochains accords de l'OMC.

### **Les Options Politiques pour L'UE**

Une des solutions possibles est le protectionnisme, une solution apportée par l'UE pour l'agriculture de l'Europe continentale, basée sur la production de céréales et de produits laitiers et de viande. Cependant, l'accord de Marrakech qui a clôturé la Ronde Uruguay exige la réduction des tarifs douaniers et du soutien domestique à l'agriculture. L'échec de la dernière réunion de l'OMC est dû en partie à la réticence de quelques pays en développement à continuer la libéralisation commerciale multilatérale sans progrès significatifs dans la libéralisation agricole des marchés de l'UE, des USA et du Japon. On peut affirmer que la tendance actuelle des organismes internationaux, mais aussi celle des experts, est de réduire les tarifs douaniers et la libéralisation du commerce des produits agricoles.

L'AGREEM a déjà réalisé pour FEMISE une étude dans laquelle sont analysés les résultats d'une ouverture des marchés agricoles de produits méditerranéens sensibles de l'UE face aux exportations agricoles des PPM,( Lorca, Vicens, De Arce et Escribano, 2000). Le résultat global des simulations effectuées souligne l'importance de la protection douanière communautaire comme une mesure très efficace pour contrôler les exportations agricoles des PPM sur les marchés de produits méditerranéens sensibles de l'UE, (des produits essentiellement de culture fruitière et maraîchère, mais également des produits de la mer). L'augmentation nette des exportations agricoles des PPM représenterait plus de 11% du volume du marché communautaire.

La concurrence serait donc relativement forte avec des pays comme la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce ou le Portugal. Cependant, il ne semble pas que l'UE puisse maintenir indéfiniment une politique protectionniste en matière agricole qui va à l'encontre de l'opinion des experts. En outre, les pays européens consommateurs de ces produits ne l'accepteraient pas facilement, face à l'alternative d'une réduction substantielle des prix des produits agricoles méditerranéens provoquée par une concurrence plus dure sur les marchés. Le protectionnisme agricole ne semble donc pas une réponse ni adéquate, ni soutenable à moyen-long terme, (De Arce et Escribano, 2001).

Une possibilité déjà pratiquée par la Hollande est l'introduction de technique de cultures intensives en I+D. Cela impliquerait un changement dans la production agricole, dans deux aspects: "l'agriculture devrait s'industrialiser et se consacrer à l'exploitation de grandes unités et étendues d'un même produit; d'autre part, l'agriculture "technologique" se consacrerait à la recherche et au développement de nouvelles graines et techniques de développement de production sous plastique et efficaces pour l'emploi de l'eau. Cela supposerait un changement important des structures de production qui ont déjà été en partie réalisées dans les EM méditerranéens. Le défi consiste à transformer l'agriculture méditerranéenne des pays euro-méditerranéens en un système de production intensive en capital et technologie, comme a déjà fait Hollande et plusieurs régions de la Méditerranée européenne.

Par conséquent, on pourrait se retrouver face à un phénomène de re-localisation agricole semblable à celui qui s'est opéré dans l'industrie. Ce phénomène se caractérise par la translation de la production, des postes de travail et des techniques de culture aux PPM, étant donné que ces derniers possèdent des avantages comparatifs en termes d'abondance de main-d'œuvre et de climat ensoleillé. "Le modèle Almeria" de culture sous plastique pourrait se déplacer vers le sud, et en Europe méditerranéenne, il apparaîtrait des cultures comparativement plus intensives en capital et technologie. Cette idée n'a pas été suffisamment analysée dans la littérature économique. D'une façon surprenante, les économistes ont été "étonnés" de l'efficacité des ajustements du marché. En d'autres mots, le marché est capable de résoudre les problèmes, si on lui en donne "l'opportunité."

Un bon exemple de cette réussite est la transformation de "l'agriculture industrialisée et technologique hollandaise" dont nous parlions auparavant. À la fin des années 80, l'agriculture hollandaise s'est vue soumise aux compétences de l'agriculture espagnole qui entrainait avec 10 ans de transition - postérieurement réduit à 7 ans. La solution hollandaise a été de se mettre à la tête de la recherche et de la technologie dans certains aspects de l'agriculture méditerranéenne sous plastique. Le résultat en a été le changement de produits d'exportation: des tomates aux graines de tomate. La graine de tomate est un produit ayant une plus grande incorporation de technologie, de plus grande valeur par poids, avec un pouvoir oligo-polystique sur les marchés et, donc, avec la possibilité de fixation de prix plus élevés et des bénéfices plus importants par hectare. C'est sans nul doute le chemin que doit suivre l'Espagne: au lieu de faire de grands investissements en infrastructure elle devrait investir plus dans la recherche et le développement afin de créer une agriculture industrielle et technique.

Jusqu'à maintenant, l'UE a utilisé le protectionnisme pour protéger les produits agricoles méditerranéens en les excluant de la zone de libre commerce convenue lors de la Déclaration de Barcelone. Cette position n'est pas surprenante, vu l'expérience de la PAC. En 2003, il était prévu de reconsidérer la position

protectionniste, mais comme il fallait s'y attendre, les ministres de l'agriculture, dans leur réunion du 29 novembre 2003, n'ont même pas voulu pas mentionner la libéralisation du commerce agricole méditerranéen, malgré la pression qui émane de différentes instances, OMC, USA, PPM, pays en développement, etc..

Nous avons déjà vu comment depuis l'OMC, les pays en développement, et plus spécialement le groupe des 20 et celui de Cairns insistent de plus en plus pour que soit libéralisé le commerce agricole, une mesure qui les aideraient à développer plus amplement leurs économies. Dans cette même lignée, les PPM faisant partie de l'Association Euro-méditerranéenne, insistent de plus en plus sur le fait que la libéralisation agricole est l'unique voie qui leur permettra de compenser l'augmentation de leurs importations de produits manufacturés européens due à la libéralisation commerciale face à l'UE, et qui impliquent les obligations contractées dans les Accords d'Association. Cette pression méditerranéenne augmentera quand les investissements en irrigation auront mûri et les excédents disponibles pour l'exportation depuis les PPM se seront accrus.

Au sein même de l'UE, des pressions sont exercées quant à la libéralisation en général, bien qu'en ce qui concerne l'aspect agricole, il ne semble pas que celle-ci puisse être mise en pratique aussi facilement. Même si l'agriculture européenne est divisée en deux fonctions de production très différentes, celle de l'Europe humide (céréales, viandes, produits laitiers,...) et celle de l'Europe méditerranéenne, (fruits et légumes), les deux sont protégées par des tarifs douaniers élevés, bien que l'agriculture continentale reçoive un plus grand soutien domestique de la PAC, ce qui rend difficile la confrontation d'intérêts entre les deux Europes.

Le consommateur de l'Europe humide profiterait de la libéralisation du commerce des produits agricoles méditerranéens à travers la diminution de prix dans les produits de culture fruitière et maraîchère. Cependant, son argumentation aurait peu d'effet dans une situation où ses produits agricoles sont aussi fortement protégés, ce qui implique que l'Europe méditerranéenne devra supporter des prix élevés dans des produits comme la viande, les

produits laitiers et les céréales. Par conséquent, il ne semble pas qu'au moment d'orchestrer un mécanisme de trade-off dans la prise de décisions à Bruxelles cet argument soit très soutenable.

L'argument libéralisateur pourrait avoir une plus grande force si de nouvelles opportunités d'investissement apparaissaient dans l'agriculture des PPM. Jusqu'à maintenant, ces opportunités elles ont été limitées par une série de circonstances. Les PPM ont limité et même interdit la propriété de la terre aux étrangers; cette mesure, basée sur son expérience colonisatrice et qui avait pour but d'éviter que la propriété tombe à nouveau dans les mains des anciennes métropoles, est en train d'être revue sous la protection de nouveaux codes d'investissements étrangers.

La législation des droits de propriété est également en pleine réforme afin de la rendre plus transparente et inciter l'activité privée. En plus, la mise en pratique de la Zone de Libre Commerce Euro-Méditerranéen est en train d'introduire également dans quelques pays une bonne partie de l'acquis communautaire par la voie de la réforme de la législation, les normes et les standards des PPM dans une tentative de les homologuer à ceux de l'UE et ainsi réduire le coût de transaction des relations économiques Euro-Méditerranéennes. Tout cela suppose une réforme profonde du cadre juridique législatif dans ces pays qui est, en bonne partie, une des barrières pour l'attraction de l'IDE.

Ces changements dans l'infrastructure du commerce agricole Euro-Méditerranéen, l'augmentation d'une part de la production dans les PPM et d'autre part de la demande dans l'UE provoquée par l'élargissement à l'Est et l'augmentation du revenu communautaire peuvent créer des circonstances favorables pour le développement d'investissements agricoles européens dans les PPM. Ces pays n'ont ni le capital, ni la technologie, ni la capacité de transports, ni les chaînes de distribution nécessaires pour pénétrer dans les marchés européens, ce qui impliquera, que le développement sera en bonne mesure capitalisé par des acteurs communautaires. C'est un fait qui créerait des pressions internes à l'intérieur de l'UE pour la libéralisation du commerce agricole méditerranéen, parce qu'il

supposerait l'apparition de bénéfices potentiels et substantiels pour certains agents du secteur agricole de l'UE.

Mais un résultat aussi plausible serait d'essayer d'appliquer la logique libre-échangiste jusqu'à ses dernières conséquences. La libéralisation des échanges agricoles de la part de l'UE aurait comme contrepartie l'ouverture des marchés des PPM aux exportations agricoles européennes. Voilà l'objet de cette étude: quantifier l'impact de cette ouverture pour les pays des rives Sud de la Méditerranée en terme de PIB et d'emploi, et ainsi atteindre une unité d'évaluation précise du bonus de soutenabilité d'une telle politique.

## Références

Akder, A. Halis (2000): "Agricultural Trade around the Mediterranean", dans *Trade policy developments in the Middle East and North Africa.*, p. 101-11, Mediterranean Development Forum series. Washington, D.C.: World Bank.

Akesbi, N. and García Alvarez-Coque, J. M. (2001): "La Méditerranée dans les Négociations Multilatérales Agricoles", in *CIHEAM Développement et Politiques Agroalimentaires dans la Région Méditerranéenne*, Rapport Annuel CIHEAM, Paris.

Beierle, Thomas C. (2002): "Agricultural Trade Liberalization - Uruguay, Doha, and Beyond", *Journal of World Trade*, v. 36, n° 6, p. 1089-1110.

Burrell, Alison (2003): "Multifonctionnalité, considérations non commerciales au Cycle de Doha", *Economie Rurale*, n° 273-274, p. 13-29.

De Arce, Rafael et Gonzalo Escribano (2001): "Los efectos de la liberalización agrícola en el Mediterráneo", *Boletín de Información Comercial Española*, n° 2706. Madrid.

De Arce, R., G. Escribano y R. Mahía (2003): "Global Effect on International Prices of EU-Mediterranean Partner Countries

Bilateral Agricultural Liberalization”, paper presented at ERC / METU International Conference on Economics, Ankara 6<sup>th</sup> September 2003

Escribano, G. et A. Lorca (1999) “Vers un Pacte Agricole Méditerranéen?”, *Annuaire de la Méditerranée 1999*. Paris, Publisud; Rabat, GERM.

FEMISE (2003): *La Question de la Libéralisation Agricole dans le Partenariat Euro-Méditerranéen*. Rapport FEMISE, Novembre. [www.femise.org](http://www.femise.org)

García Alvarez-Coque, J. M. (2002): “Agricultural Trade and the Barcelona Process: is Full Liberalization Possible?”, *European Review of Agricultural Economics*, vol. 29, n° 3.

Grethe, H. and Tangermann, S. (2000): “EU Trade Preferences for Agricultural Exports from the Mediterranean Basin: Evolution and Outlook”, paper presented at the Seminar Mediterranean Agriculture within the Context of European Expansion, organised by EUROSTAT and the Spanish Ministry of Agriculture, Valencia, 8-10 November.

Herrmann, Roland; Kramb, Marc; Monnich, Christina (2001): “Tariff Rate Quotas and the Economic Impact of Agricultural Trade Liberalization in the World Trade Organization”, *International Advances in Economic Research*, v. 7, n° 1, p. 1-19.

Ingco, Merlinda D., ed. (2003): *Agriculture, trade, and the WTO: Creating a trading environment for development*, Directions in Development. Washington, D.C.: World Bank.

Lorca A (2001): “El Mediterráneo, un espacio circular”. Curso Cátedra del Mediterráneo. Patronato Norte-Sur. Universidad de Valencia.

Lorca, A. (2002): “The Mediterranean, Water and Conflicts”. Florida State University. Dpt. of Economics.

Lorca, A., J. Vicens, R. de Arce et G. Escribano (2000): L'impact de la libéralisation commerciale Euro-méditerranéenne dans les échanges agricoles et le rôle des ressources hydriques comme facteur d'augmentation de la productivité. FEMISE-1 research projet. [www.uam.es/medina](http://www.uam.es/medina) et [www.femise.org](http://www.femise.org).

Massot-Martí, Albert (2003): “Le paradigme multifonctionnel: Outil et arme dans la renégociation de la PAC”, *Economie Rurale*, n° 273-274, p. 30-44.

Matthews, Alan (2002): “Les pays en développement et les négociations de l'OMC sur la libéralisation des échanges agricoles”, *Economie Rurale*, n° 267, p. 5-18.

OCDE, (2001b). “Market Effects of Crop Support Measures”. (Paris)

OCDE (2002): *Agriculture and trade liberalisation: Extending the Uruguay Round Agreement*. Paris and Washington, D.C.

Paarlberg, Philip L.; Bredahl, Maury; Lee, John G. (2002): “Multifunctionality and Agricultural Trade Negotiations”, *Review of Agricultural Economics*, v. 24, n° 2, p. 322-35.

Poonyth, D , Westhoff, P and Womack, A. Adams, G. (2000): “Impacts of WTO restrictions on subsidized EU sugar exports”. *Agricultural Economics* 22 (2000) 233–245.

Regnault, H. (1997): «Les échanges agricoles: une exception dans les relations euro-méditerranéennes», *Monde Arabe Maghreb Machrek*, hors série, décembre.

Sumner, Daniel A (2000): “Domestic Support and the WTO Negotiations”, *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, v. 44, n° 3, p. 457-74.

Tangemann, S. (1997): “Access to EU Markets for Agricultural Products after the Uruguay Round and Export Interests of the Mediterranean Countries”, UNCTAD International Trade Division.

Vatn, Arild (2002): “Multifunctional Agriculture: Some Consequences for International Trade Regimes”, *European Review of Agricultural Economics*, v. 29, n° 3, p. 309-27.

WTD-Washington Trade Daily (2004): “DDA Ag Negotiations Resume”, 23 Mars.

WTO (2004): *WTO Agriculture Negotiations. The Issues, and Where We Are Now*. March. [www.wto.org](http://www.wto.org)